AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1336
FR0013447729-FS0644

5 août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2025, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juillet 2025, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], le seuil de 5% du capital et de 10% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement 4 594 944 actions VERALLIA représentant 9 189 888 droits de vote, soit 3,80% du capital et 6,61% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'un apport de 4 594 943 actions VERALLIA à l'Offre Publique d'Achat.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions représentant 139 027 621 droits de vote (après déduction faite des droits de vote doubles détruits résultant de l'apport de 4 594 943 actions par EPIC Bpifrance, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA à l'Offre Publique d'Achat), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.